

ANNEXE 1

Pourquoi devenir membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec ?

Pour une vie associative riche et stimulante qui vous permet de :

- ◆ Bénéficier d'un support régional dans votre développement par le biais des démarches de marrainage et de reconduction et par votre participation aux rencontres de votre instance régionales;
- ◆ Être éligible à un régime d'assurance collective pour tous vos employés réguliers;
- ◆ Avoir accès à des documents de travail et échanger des outils et des idées (carte des droits, répertoire d'activités d'autofinancement, coffre à outils maison de jeunes, documents types, etc.);
- ◆ Contribuer, avec d'autres mdj, à développer des pratiques novatrices communes (pratiques de négociation, ateliers de formation, autoévaluation des pratiques, droit de vote des jeunes au sein des instances, reconnaissance de l'implication des jeunes);
- ◆ Briser l'isolement et échanger sur nos particularités en tant que maison de jeunes (financement, techniques d'animation, etc.)
- ◆ Faire partie intégrante d'un lieu d'échange et de partage d'expertise à rayonnement provincial (Assemblée générale, conseil d'administration, Semaine des maisons de jeunes, etc)
- ◆ Offrir à vos jeunes un lieu d'échange régional et national (conseil régional de jeunes, colloque régional, colloque national et assemblée générale annuelle, etc.) leur permettant de rencontrer d'autres jeunes de partout au Québec.

Pour profiter de la force de notre réseau dans vos efforts de promotion en :

- ◆ Bénéficiant d'outils gratuits et efficaces lors d'événements de visibilité telle que la Semaine des maisons de jeunes (affiches, autocollants, etc.) ;
- ◆ Ayant accès à des outils de promotion professionnels et uniformes à faible coût, selon les demandes et les besoins des maisons de jeunes (affiche de vinyle, coroplast, etc.);
- ◆ Contribuant et bénéficiant de la reconnaissance du RMJQ à l'égard des besoins et enjeux jeunesse (avis et mémoires sur le consentement aux soins de santé ou encore sur la présence policière à l'école, animation d'un atelier au colloque sur les jeunes et le pouvoir organisé par l'hôpital Sainte-Justine);
- ◆ Bénéficiant de la visibilité obtenue par les différentes campagnes médiatiques, notamment dans le cadre de la Semaine des maisons de jeunes;

- ◆ Ayant accès à des partenariats, des programmes et des privilèges exclusifs négociés spécialement par le RMJQ pour ses membres (Programme les Ambassadeurs de la collecte sélective, rabais au Cosmodôme, concours Future Shop, etc.)

Pour être représenté et faire valoir vos positions en :

- ◆ Tirant profit de l'expertise et de la crédibilité du RMJQ dans ses représentations à l'égard de la défense du financement des maisons de jeunes;
- ◆ En se mobilisant et en utilisant la force du nombre dans nos revendications communes ;
- ◆ Étant représenté par un délégué régional dans le processus décisionnel du RMJQ;
- ◆ Diminuant les dédoublements de représentation par l'échange d'informations entre les membres (tables de concertation et instances de représentation régionales, intersectorielles et provinciales telle que la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles) et en bénéficiant de la circulation d'information concernant les représentations locales et régionales effectuées par les autres maisons de jeunes membres
- ◆ Contribuant à la reconnaissance du travail de prévention des mdj auprès de la communauté (centre de prévention du suicide, écoles, CSSS, municipalités, autres organismes communautaires, hôpitaux, etc.);

Pour être outillés et soutenus en :

- ◆ Profitant du travail d'une permanence au service de ses membres (coordination de projets, soutien logistique, diffusion d'information);
- ◆ Ayant accès à des services de formation et de documentation adaptés aux réalités des maisons de jeunes, accessibles en régions et à moindres coûts
- ◆ Bénéficiant d'outils personnalisés qui accompagnent les maisons de jeunes dans leurs négociations régionales;
- ◆ Jouissant d'un support régional et national dans ses démarches de financement;
- ◆ Profitant du soutien et de la reconnaissance que plusieurs bailleurs de fonds ont du RMJQ;

ANNEXE 2

Critères d'adhésion au RMJQ

Pour devenir membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec, la maison de jeunes doit respecter les conditions suivantes :

- 1. Adhérer aux principes fondamentaux du mouvement d'action communautaire autonome :**
 - En étant un organisme à but non lucratif
 - En étant enraciné dans la communauté
 - En entretenant une vie associative et une vie démocratique
 - Détenant l'autonomie ou la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
 - Ayant été constituée à l'initiative des gens de la communauté
 - Ayant une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
 - Ayant des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
 - Étant dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public
 -
- 2. Travailler en conformité avec les principes d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits**
- 3. Adhérer au projet maison de jeunes tel que décrit dans le Cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes, qui est de :**
 - Faire l'apprentissage de la vie communautaire
 - Faire l'apprentissage de la démocratie et de ses mécanismes
 - Favoriser la prise en charge et l'autonomie chez les jeunes, en commençant par leur temps de loisir
 - Permettre une amélioration de la capacité des jeunes d'avoir de meilleures relations interpersonnelles
 - Permettre aux jeunes d'être mieux outillés pour diriger leur vie. C'est ce que nous appelons, faire de la prévention
 - Favoriser une participation des jeunes dans la vie de leur communauté
 - Défendre et promouvoir les droits des jeunes
- 4. Respecter le principe de fréquentation volontaire**
- 5. Assurer une permanence à la coordination**
- 6. S'acquitter de sa cotisation annuelle auprès du RMJQ**
- 7. Accepter et traverser la procédure de marrainage, lorsqu'elle est aspirante**
- 8. Adhérer à la position du RMJQ concernant les ententes de services entre les mdj et les institutions publiques**

De plus, la maison de jeunes doit respecter ces caractéristiques obligatoires :

Pour son conseil d'administration :

- Les membres doivent être des acteurs impliqués au sein des structures démocratiques et être élus lors d'une assemblée générale annuelle
- Un représentant jeune doit y siéger avec droit de vote
- Il doit tenir annuellement, le nombre de rencontres prévues à ses règlements généraux
- Il doit participer au processus d'autoévaluation

Pour son instance jeunesse :

- Prioriser la formation d'un comité de jeunes par rapport à d'autres formes d'instances jeunesse
- Tenir des rencontres de façon régulière tout au long de l'année
- Adopter un processus décisionnel qui respecte les règles démocratiques
- Participer au processus d'autoévaluation

Pour son équipe de travail

- Participer à l'élaboration des positions de la mdj et être informée sur l'ensemble des dossiers
- Participer au processus d'autoévaluation